



AURALINE
ASSURANCES | COURTAGE

— LA CONFIANCE AU CŒUR DE VOS PROTECTIONS —

GUIDE PRATIQUE

ASSURANCE HABITATION · 2026

GUIDE PRATIQUE · BIEN PROTÉGER SON LOGEMENT

Vacances & objets de valeur

Un logement laissé vide attire les cambriolages, et c'est souvent **l'été** que tout se joue. Voici les bons réflexes avant de partir, et tout ce qu'il faut savoir sur vos **objets de valeur**, le **coffre-fort** et les preuves à conserver.

01 Avant de partir en vacances

La plupart des contrats prévoient une **obligation de précaution** : un cambriolage par une porte laissée ouverte ou une fenêtre non fermée peut réduire, voire annuler, votre indemnisation. Quelques gestes simples sécurisent votre départ.



Verrouiller portes et fenêtres, y compris volets, garage et accès secondaires. Une effraction doit être constatable.



Ne pas signaler votre absence sur les réseaux sociaux avant et pendant le séjour.



Simuler une présence : prises programmables, lumières, faire relever le courrier par un proche.



Activer l'alarme et la télésurveillance si vous en êtes équipé ; vérifier qu'elle fonctionne.



Ranger les objets de valeur hors de vue, idéalement dans un coffre-fort fermé (voir §03).



Couper l'eau et les appareils à risque pour éviter le dégât des eaux pendant l'absence.



Ne pas laisser d'échelle ni d'outils dehors : ils facilitent l'accès aux étages.



Prévenir un voisin de confiance et lui laisser un moyen de vous joindre.

La clause d'inhabitation. Au-delà d'une certaine durée d'absence continue (souvent 30, 60 ou 90 jours selon les contrats), certaines garanties vol peuvent être suspendues ou conditionnées. Vérifiez ce seuil avant un long séjour.

02 Qu'est-ce qu'un « objet de valeur » ?

C'est une notion **définie par votre contrat**, et elle a des conséquences directes sur votre indemnisation. En pratique, deux logiques se combinent : la nature de l'objet, et un seuil de prix au-dessus duquel un bien bascule dans cette catégorie.

PAR NATURE

Toujours « de valeur »

Certains biens sont considérés comme objets de valeur quel que soit leur prix :

- Bijoux, montres, pierres et métaux précieux
- Œuvres d'art, tableaux, objets de collection
- Fourrures, maroquinerie de luxe
- Argenterie, objets anciens

PAR SEUIL DE PRIX

Au-dessus d'un montant

Tout bien dont la valeur unitaire dépasse le seuil fixé au contrat y entre aussi :

- High-tech : ordinateurs, appareils photo, hi-fi
- Instruments de musique, vélos électriques
- Mobilier ou électroménager haut de gamme
- Tout achat coûteux récent

Repères de seuils courants (à vérifier dans vos conditions particulières)

Notion au contrat	Repère habituel	Ce que ça implique
Seuil « objet de valeur » valeur unitaire d'un bien	souvent 1 500 à 2 000 € par objet	déclaration & preuve recommandées
Plafond « objets de valeur » part du capital mobilier	souvent 25 à 30 % du mobilier assuré	au-delà, indemnisation limitée
Plafond sans coffre-fort bijoux & précieux	plafonné (ex. 3 000 à 8 000 €)	coffre exigé au-delà

Ces montants sont des ordres de grandeur : seules vos conditions particulières font foi. En cas de doute, demandez-nous une lecture de votre contrat.

03 Le coffre-fort : quand et pourquoi

Au-delà d'un certain montant de bijoux ou d'objets précieux, beaucoup de contrats **conditionnent la garantie vol à leur rangement dans un coffre-fort**. Sans coffre, l'indemnisation est plafonnée à un montant souvent modeste, quelle que soit la valeur réelle volée.

ZOOM GARANTIE · COFFRE-FORT

Ce que l'assureur attend

Le coffre n'est pas qu'une sécurité : c'est souvent une condition de prise en charge des objets de grande valeur. Les contrats distinguent les niveaux selon le montant assuré.

Coffre agréé / scellé

Fixé au mur ou au sol, parfois certifié (norme A2P), exigé au-delà d'un certain montant de précieux.

Plafond rehaussé

Avec coffre conforme, la garantie vol des bijoux est nettement plus élevée qu'« hors coffre ».

Bijoux portés

La garantie peut différer selon que les bijoux sont portés, rangés, ou hors du domicile.

Déclaration préalable

Les pièces les plus précieuses doivent souvent être déclarées et expertisées à l'avance.

À faire avant de partir. Placez bijoux, montres et petits objets précieux dans le coffre fermé. C'est à la fois la meilleure protection et, bien souvent, la condition pour être indemnisé à hauteur de leur vraie valeur.

04 Dépendances & abris de jardin

Cabane, cabanon, garage non attenant : ces dépendances et leur contenu (tondeuse, outillage, vélos...) **ne sont pas couverts d'office**. Tout dépend de leur déclaration au contrat et, surtout, de leur construction.

Situation	Couverture	Pourquoi
Cabane en dur, fermée à clé parpaing, béton, porte solide	Assurable normalement	Elle résiste à l'effraction : le vol et les dommages peuvent être garantis si la dépendance est déclarée.
Abri léger (bois, résine, tôle) structure démontable	Vol souvent limité ou exclu	Sans structure solide ni serrure sérieuse, l'assureur juge le risque trop élevé. Incendie et tempête restent souvent couverts.
Dépendance non déclarée	Aucune prise en charge	Si elle ne figure pas aux conditions particulières, ni la cabane ni son contenu ne sont indemnisés.

Le bon réflexe. Déclarez la dépendance (surface et nature), fermez-la à clé, et vérifiez le **plafond « vol en dépendance »**, souvent réduit. Pour du matériel coûteux (motoculteur, vélos électriques), conservez les factures et rangez-le, si possible, dans un local sûr pendant vos absences.

05 Factures & preuves : la clé de l'indemnisation

Après un sinistre, c'est à vous de **prouver l'existence et la valeur** des biens volés ou détruits. Sans justificatif, l'assureur applique une valeur forfaitaire, presque toujours inférieure à la réalité. Constituez votre dossier **aujourd'hui**, pas le jour du sinistre.

Justificatif	Pour quels biens	Pourquoi
Factures d'achat	électroménager, high-tech, mobilier	Preuve de propriété et de valeur d'achat ; indispensable au-dessus du seuil.
Certificats & expertises	bijoux, œuvres d'art, montres	Attestent la valeur réelle ; souvent exigés pour les objets précieux déclarés.
Photos datées	tous les biens de valeur	Montrent l'état et l'existence ; utiles à défaut de facture.
Numéros de série	appareils électroniques, vélos	Facilitent l'identification et la restitution en cas de retrouvaille.
Sauvegarde externalisée	l'ensemble du dossier	Conservez copies et photos hors du domicile (cloud, e-mail) : elles survivent au sinistre.

Le bon réflexe. Faites le tour de votre logement, photographiez chaque pièce et vos objets de valeur, regroupez les factures dans un dossier numérique, et mettez-le à jour à chaque achat important. Dix minutes qui peuvent valoir plusieurs milliers d'euros.

06 En résumé

- **Avant de partir** → tout verrouiller, simuler une présence, ranger les objets de valeur, prévenir un voisin.
- **Objet de valeur** → défini par nature (bijoux, art...) ou par un seuil de prix au contrat (souvent 1 500 à 2 000 € par objet).
- **Coffre-fort** → souvent obligatoire au-delà d'un certain montant de précieux ; sans lui, l'indemnisation est plafonnée.
- **Dépendances & abri de jardin** → à déclarer ; le vol n'est bien couvert que si la cabane est solide et fermée à clé.
- **Preuves** → factures, photos datées, certificats et numéros de série, conservés hors du domicile.

Faisons le point ensemble

Sous-estimer son capital mobilier ou ignorer un plafond « objets de valeur », c'est risquer une mauvaise surprise après un sinistre. Nous relisons votre contrat, vérifions vos plafonds et calibrons vos garanties selon vos biens réels.

VOTRE CONSEILLER

Pierre-Alain

La confiance au cœur de vos protections.

E-MAIL

contact@auralineassurances.fr

SITE

www.auralineassurances.fr

Document à vocation pédagogique. Les garanties, exclusions, seuils et plafonds varient selon les contrats et les assureurs ; les montants cités sont indicatifs. Reportez-vous à vos conditions particulières et sollicitez un conseil personnalisé avant toute décision.